



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

coopération, développement et francophonie : fonctionnement

Question écrite n° 67879

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie sur la surutilisation de papier non recyclable non seulement par les particuliers mais aussi par les pouvoirs publics et dans les institutions. C'est pourquoi il souhaite connaître ses actions et ses intentions afin de réduire l'utilisation du papier non recyclable en faveur de celui recyclable au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères a passé un marché unique pour la fourniture de papier à toute l'administration centrale : ce papier est entièrement recyclable. Le nouveau marché de nettoyage prévoit le tri sélectif des déchets, et plus particulièrement une corbeille est destinée au papier (documents non confidentiels) qui est ainsi collecté puis recyclé.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67879

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : coopération, développement et francophonie

Ministère attributaire : coopération, développement et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2005, page 6176

Réponse publiée le : 11 octobre 2005, page 9453